

INFOR'IDée

le bulletin de liaison des membres effectifs du Réseau IDée – N°1/2023

Et si l'ErE questionnait l'intelligence artificielle ?



Depuis plusieurs semaines, un tourbillon médiatique autour des « robots conversationnels » (ChatGPT, Bard, Ernie Bot ¹) balaye le réseau Internet mondial. Dotées de capacités inédites, ces intelligences artificielles (IA) semblent pouvoir répondre gratuitement à (presque) toutes les questions qu'on leur pose, avec une syntaxe et une pertinence (apparente ou réelle) surprenantes. Comment cela fonctionne ? En quoi cette révolution technologique peut impacter nos métiers ? Faut-il en tenir compte dans nos activités d'ErE ?



Photo réalisée par l'IA Midjourney, à qui j'ai demandé de réaliser « Un globe terrestre vert en 3D au milieu d'une forêt tropicale et un oiseau »

Epinglé pour vous

- Mieux cibler nos actions et démarches vers les jeunes 5
- ECoNNECT - un réseau européen d'éducation à la nature et à la citoyenneté. 7
- Renforcer les liens entre les milieux académique et associatif. 8
- Julie Ramboux, notre nouvelle chargée de mission communication 8

Côté membres

- Ensemble vers les élections / Etat des lieux 2022 du secteur de l'ErE en Belgique francophone 9

- Résultats enquête comm' 10

Coin du juriste

- Code des Sociétés et des Associations (CSA) : Mise en conformité de vos statuts 13

INFOR'IDée est le bulletin de liaison trimestriel des **membres effectifs** du Réseau IDée

Édition et diffusion

Réseau IDée asbl - 266, rue Royale à 1210 Bruxelles -
T. 02 286 95 70 - info@reseau-idee.be - www.reseau-idee.be
N° d'entreprise : BE 0445.500.808 - RPM Bruxelles
N° de compte : BE98 0012 1241 2393



A

avant tout, pour appréhender les questionnements engendrés par ces robots conversationnels, tentons de comprendre comment ces outils fonctionnent. Qui est le mieux placé pour répondre à cette question que ChatGPT lui-même ? Voici donc un extrait de sa réponse au sein de laquelle des mots-clés ont été soulignés par mes soins :

« Bien sûr, je serai ravi de vous expliquer comment fonctionnent les agents conversationnels comme moi, ChatGPT.

Le fonctionnement d'un agent conversationnel est basé sur le traitement automatique du langage naturel (TALN), une branche de l'IA qui permet aux ordinateurs de comprendre, d'analyser et de générer des langages naturels tels que l'anglais ou le français. Les agents conversationnels utilisent des algorithmes de TALN pour analyser les demandes des utilisateurs et répondre en conséquence.

Pour fonctionner, les agents conversationnels utilisent des modèles de langage préentraînés qui sont capables de prédire la prochaine phrase ou le prochain mot en se basant sur le contexte de la conversation et sur les données d'entraînement. Ils peuvent également utiliser des techniques de traitement de signal pour comprendre les intentions de l'utilisateur, comme la reconnaissance vocale pour les commandes vocales ou la reconnaissance d'émotions pour comprendre le ton de la conversation.

Enfin, les agents conversationnels peuvent être intégrés à diverses plateformes de messagerie, réseaux sociaux, applications mobiles ou sites web pour offrir un support client, une assistance personnelle, une réservation ou une commande, ou tout autre service interactif qui peut être fourni par le biais d'une conversation. »

En synthèse, il est important de comprendre que l'outil opère via un système prédictif. Le robot ne comprend pas ce qu'il écrit, mais grâce à l'énorme quantité de données qu'il a avalé (tout Wikipédia en anglais ne constitue que 0,6% de son corpus), il parvient à inférer quel est le mot le plus probable que l'on attend de lui dans une suite de mots et un contexte donné. « Du coup, il est capable de générer des réponses complètement fausses. C'est un moteur de vraisemblance mais ce n'est pas une base de connaissance et encore moins un moteur de vérité », explique Antonin Descampe, professeur en innovation médiatique à l'UCLouvain, interrogé par Arnaud Ruysen dans son très bon podcast *Le Tournant-RTBF* ².

Un point m'a également interpellé dans la réponse fournie par le robot : lorsque l'on utilise la reconnaissance vocale, il est possible de travailler sur l'identification des émotions et donc d'adapter le ton de la réponse... Certains algorithmes ont en effet été entraînés ³ pour arriver à cela.

Aux mains de multinationales américaines et chinoises

Un certain recul sera nécessaire vis-à-vis de l'emballement médiatique généré par le marketing digital autour de cette technologie en plein développement. Des luttes d'influence se manifestent au sein d'une économie de marché mondialisée où la course effrénée du numérique a engendré les GAFAM (4) et les BATX (5)... Ceci pose question sur la politique européenne en la matière. Ce propos a été illustré dans un article du journal *Le Monde* qui titrait en 2020 « L'enjeu pour l'Europe, ne pas rater la prochaine révolution numérique... » (6). La rhétorique de l'article est sévère... : « À défaut d'avoir réussi à faire émerger des géants du numérique, le Vieux Continent en est réduit à créer des régulations défensives, comme le Règlement général sur la protection des données (RGPD), pour éviter d'être réduit à une colonie numérique ». Cette notion de colonie numérique me plonge dans une machine à remonter le temps, lorsque le Vieux Continent a exploité les peuples et territoires du Sud global. Même si cette comparaison est osée, elle soulève tout de même la question de l'autonomie des peuples face à la déferlante numérique.

Les impacts environnementaux des IA conversationnelles

Nous savons que le numérique pèse lourd dans les émissions de gaz à effet de serre (actuellement 2,5% des émissions totales de CO₂, un pourcentage en pleine croissance). Mais qu'en est-il des

robots conversationnels ? Pour nourrir la réflexion, posons directement la question au moteur de recherche Bing de Microsoft, intégrant ChatGPT. Je lui ai demandé de tracer une carte heuristique sur le sujet :

« D'accord, je vais essayer de développer la branche sur les impacts environnementaux de l'IA conversationnelle. Voici ce que j'ai trouvé :

Impacts environnementaux

Positifs

- Réduction des déplacements
- Exemples : télétravail, téléconsultation, e-commerce
- Effets : diminution des émissions de CO₂, économie de carburant
- Sensibilisation aux enjeux écologiques
- Exemples : chatbots éducatifs, assistants vocaux écologiques
- Effets : diffusion d'informations, incitation à l'action

Négatifs

- Consommation d'énergie
- Exemples : entraînement des modèles, stockage des données, utilisation des appareils
- Effets : augmentation de la demande électrique, dépendance aux énergies fossiles
- Production de déchets électroniques
- Exemples : fabrication des composants, obsolescence des matériels, absence de recyclage
- Effets : pollution des sols et des eaux, gaspillage des ressources »

Même si ce schéma est relativement simpliste, il a le mérite de revenir sur des éléments déjà évoqués précédemment lors d'une journée d'échanges et de réflexion organisée par le Réseau IDée sur le thème « ErE et TIC » (<https://www.reseau-idee.be/fr/numerique>). Cette réflexion de 2018 sur les outils numériques peut donc s'actualiser. L'accélération fulgurante du numérique, dopée aussi par la crise de la COVID-19, n'est guère rassurante par rapport aux ressources nécessaires en énergie et matières minérales ⁷ pour répondre aux besoins des technologies développées. Selon Hellowatt, plateforme de conseil en énergie, « l'université de Californie a fait les calculs et estime que l'entraînement seul de l'IA pour GPT-3 a consommé 1 287 MWh qui ont émis 552 tonnes de CO₂, soit plus de 205 vols aller-retour entre Paris et New York ». ⁸

Les aides rédactionnelles et la lutte contre le syndrome de « la page blanche »

Bien entendu, l'IA peut prodiguer une aide structurante et enrichir du rédactionnel, p.ex. pour des documents pédagogiques. Pour illustrer les performances actuelles de ChatGpt, je lui ai demandé d'écrire « un plaidoyer soulignant l'importance et le rôle de l'éducation à l'environnement face aux grands enjeux du 21^e siècle, en 15 lignes ». Voici sa réponse :

« Mesdames et Messieurs, l'éducation à l'environnement est essentielle pour relever les grands défis du 21^e siècle. Face à la crise climatique, la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité, il est crucial de comprendre les enjeux environnementaux et de se doter des compétences nécessaires pour y faire face. L'éducation à l'environnement permet de sensibiliser les individus à ces enjeux et de les impliquer dans des solutions concrètes.

L'éducation à l'environnement permet également de former des citoyens responsables et engagés, capables de prendre des décisions éclairées et de participer à la vie démocratique. Elle encourage la prise de conscience de la dimension globale des problèmes environnementaux et incite à l'action collective.

Enfin, l'éducation à l'environnement est une source d'innovation et de création de nouvelles solutions pour répondre aux défis environ-



nementaux. Elle permet de former des professionnels capables de concevoir et de mettre en œuvre des projets durables, respectueux de l'environnement et de la biodiversité.

En somme, l'éducation à l'environnement est un outil clé pour préserver notre planète et assurer un avenir durable. Il est de notre responsabilité collective de promouvoir et de soutenir cette éducation pour préparer les générations futures à un monde qui sera confronté à des défis environnementaux majeurs. »

Trouvant le texte peu engageant, je lui ai demandé de le reformuler de façon plus punchy. Le résultat était plutôt convaincant...

Certes, il existe maintenant des détecteurs de textes générés par des IA, mais les résultats sont parfois mitigés et de nombreux spécialistes humains ont aussi été « bernés ». Par ailleurs, il est primordial de procéder à des recoupements de sources, car ChatGPT et consorts peuvent aussi être des vecteurs d'informations erronées ou de pensée unique.

En réalité, cette muse du rédacteur peut s'avérer redoutablement dangereuse ! Tout d'abord, contrairement aux moteurs de recherche classique, l'aspect agréable (et un peu péremptoire) d'un texte généré peut vous conduire à vous reposer sur vos lauriers et à adopter un texte parfois trop beau pour être vrai. Ou trop convenu. Il est essentiel de garder son esprit critique, Chat GPT ne sourçant pas ce qu'il avance. Sans oublier les nuances subtiles qu'une machine est actuellement incapable de donner.

J'ai par exemple demandé à ChatGPT de me donner 10 références de recherches scientifiques en français sur le déni climatique. La machine s'est exécutée, me donnant une liste de dix articles, avec l'auteur-e, l'éditeur, etc. Le hic : les articles existaient, mais il ne s'agissait nullement d'articles scientifiques. Les auteur-es existaient aussi, mais ils et elles n'avaient pas écrit ces articles...

Des animations clés en main ?

Une fois de plus, je vais laisser l'IA agir et proposer une animation qu'il a rédigée en 10 secondes.

Ma question : « Peux-tu structurer une animation de 1h30 pour des adolescents de 16 ans pour les sensibiliser à la protection des chauves-souris ? »

« Bien sûr, voici une proposition de structure pour une animation de 1h30 pour sensibiliser les adolescents de 16 ans à la protection des chauves-souris :

I. Introduction (10 minutes)

*Accueil des participants et présentation de l'objectif de l'animation
Présentation des chauves-souris : leur importance dans les écosystèmes, les menaces qui pèsent sur elles*

II. Les chauves-souris en action (30 minutes)

Vidéo ou diaporama présentant des exemples de chauves-souris en action (chasse, vol, nourriture, etc.)

Quiz pour tester les connaissances des participants sur les chauves-souris

III. Les menaces qui pèsent sur les chauves-souris (30 minutes)

Présentation des principales menaces qui pèsent sur les chauves-souris (déforestation, destruction des habitats, chasse, etc.)

Discussion en groupe sur les solutions possibles pour protéger les chauves-souris

IV. La protection des chauves-souris (30 minutes)

Présentation des actions menées pour protéger les chauves-souris (création de sanctuaires, réintroduction dans la nature, etc.)

Atelier pratique pour fabriquer des nichoirs à chauves-souris

Conclusion et rappel de l'importance de la protection des chauves-souris

V. Questions et échanges (10 minutes)

Temps de questions et d'échanges avec les participants pour répondre à leurs interrogations

Cette structure permet de couvrir différents aspects de la protection des chauves-souris tout en gardant l'attention des participants. N'hésitez pas à adapter la durée de chaque partie en fonction de votre public et de vos objectifs. »

Comme vous le constaterez par vous-même, la réponse est assez stéréotypée et frontale, par rapport à une interactivité accrue nécessaire avec le public. En outre, je vous défie au niveau du point IV de tenir le minutage de 30 minutes pour un atelier pratique de fabrication d'un nichoir à chauves-souris... sauf si vous êtes vous-même un robot. Même si l'outil peut être utile pour inspirer et structurer, le rôle des concepteurs et conceptrices d'animation reste primordial pour l'adapter au public ciblé et lui donner sa plus-value pédagogique et éducative. La transmission d'un savoir sur les matières touchant à l'environnement s'ancre dans une réalité plurielle où les contacts humains en symbiose avec la nature sont essentiels.

Les droits d'auteur, une vaste question

Sommes-nous à l'aube de nombreux conflits juridiques sur le sujet ? Une fois de plus je vais me laisser bercer par l'IA qui accompagne mon écriture de cette soirée de février. ChatGPT, dis moi quels sont les droits d'auteurs des textes générés par une IA ?

« La question de savoir qui possède les droits d'auteur sur les textes générés par une intelligence artificielle (IA) est complexe et n'a pas encore été complètement clarifiée par la loi. Cependant, voici quelques éléments à considérer :

Dans certains pays, les lois sur les droits d'auteur peuvent considérer que les œuvres créées par une IA sont considérées comme des œuvres de l'esprit, et donc, être protégées par le droit d'auteur.

Dans d'autres pays, la question de savoir si une IA peut être considérée comme l'auteur d'une œuvre n'a pas encore été résolue et il n'y a pas de consensus sur la question de savoir si les droits d'auteur peuvent être appliqués.

Dans tous les cas, si un humain a apporté une contribution créative significative à la création d'un texte généré par une IA, il pourrait avoir des droits d'auteur sur cette contribution, même si l'IA elle-même ne peut pas être considérée comme l'auteur.

Il est important de noter que la question des droits d'auteur pour les textes générés par une IA est encore en évolution et que la législation en la matière est susceptible de changer à l'avenir. Les personnes qui utilisent des textes générés par une IA devraient consulter un avocat pour obtenir des conseils sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur. »

Cette vaste question des droits d'auteur, qui secoue déjà les cénacles des juristes et des médias depuis l'utilisation massive des plateformes numériques, risque de connaître de houleux débats. Au niveau de l'Europe, le cadre juridique actuel (voté en 2019) est-il déjà obsolète ? N'étant pas juriste, je laisse les spécialistes débattre de cette question. En cas de recours auprès d'un tribunal, l'élément d'appréciation « si un humain a apporté une contribution créative significative... » est tellement vague que la subjectivité pourrait l'emporter.

Impacts sur l'emploi dans le secteur

Comme pour chaque paragraphe de cet article, j'ai interrogé l'IA conversationnelle concernant l'impact de l'intelligence artificielle sur l'emploi dans le secteur de l'éducation.

« L'intelligence artificielle a déjà commencé à avoir un impact sur le secteur de l'éducation, mais son impact sur l'emploi dépendra de plusieurs facteurs, notamment du niveau de développement de la technologie, de la capacité des travailleurs à s'adapter et à se former, ainsi que de l'orientation stratégique des entreprises et des gouvernements.

D'une part, l'utilisation de l'IA dans l'éducation peut permettre de réduire certaines tâches répétitives et chronophages, comme la correction de devoirs, la gestion administrative ou la recherche documentaire, ce qui pourrait entraîner une réduction du nombre d'emplois dans ces domaines. D'autre part, l'IA peut également permettre de personnaliser l'enseignement en fonction des besoins de chaque élève, ce qui pourrait nécessiter la création de nouveaux postes pour les professionnels de l'éducation, tels que les conseillers pédagogiques ou les enseignants spécialisés dans la conception de parcours d'apprentissage adaptés. »



Certains avantages ressortent comme des soutiens pour des tâches répétitives et de secrétariat. Par exemple, Microsoft annonce qu'un outil de notes automatiques va prochainement enregistrer les points à retenir ou la planification de tâches lors de réunions via Teams. Ceci afin de nous permettre de nous concentrer sur des tâches plus productives et créatives. Certain-es risquent d'y perdre leur emploi. Les autres ne pourront plus alléger leur cerveau, de temps à autre, par des activités répétitives. Par ailleurs, il existe aussi certaines missions qui ne pourront (en l'état des développements technologiques actuels) être déléguées. Concernant la possibilité que l'IA « personnalise l'enseignement en fonction des besoins de chaque élève », attendons de voir. Je doute que ce soit aussi performant qu'un-e bon pédagogue... L'exemple d'une animation concernant les chauve-souris ne va en tout cas pas dans ce sens. Dans le cadre de l'éducation à l'environnement, la machine ne pourra jamais remplacer l'intelligence collective, l'empathie et une compréhension multidimensionnelle et émotionnelle du processus d'apprentissage. Les notions de complexité et de « cerveau global » pour un apprentissage intégré en fonction de besoins individuels ne sont pas utilisées par les IA conversationnelles. Le cœur du métier d'animateur et animatrice en ErE n'est pas menacé. Au contraire, si l'outil est utilisé de manière raisonnée et en bonne intelligence, le temps passé devant un écran d'ordinateur à rédiger pourrait diminuer au profit d'actions de terrain ayant un impact. Il s'agit d'adapter notre approche du travail.

Apprivoiser cet outil semble inéluctable, car cette marche en avant, semée d'entraves et de pièges, est engagée et un retour en arrière est utopique. Avec 100 millions d'utilisatrices et utilisateurs actifs mensuels en janvier, deux mois seulement après son lancement, ChatGPT est l'application grand public à la croissance la plus rapide de l'histoire. Dans le cadre de l'ErE et des différents publics que nos associations rencontrent, un éveil au sens critique vis-à-vis des technologies innovantes reste un axe à amplifier. Il pourrait s'avérer utile de prévoir des modules de formation adaptés à notre secteur pour l'utilisation de ces nouveaux outils.

Maîtriser l'outil, pour ne pas en devenir l'esclave

L'intelligence artificielle conversationnelle aura un impact majeur dans le secteur de l'éducation au sens large du terme. Portons, dès à présent, notre regard critique et constructif sur ce bouleversement qui impactera de facto nos pratiques quotidiennes. Tout rejeter en bloc en devenant technophobe est un écueil à éviter. Un juste milieu sera à trouver dans un monde se transformant à une vitesse vertigineuse. La question de la singularité technologique pourrait se poser avec une certaine acuité. C'est l'hypothèse selon laquelle l'intelligence artificielle déclencherait « un emballement de la croissance technologique qui induirait des changements imprévisibles dans la société, à ce point que le progrès ne serait plus l'œuvre que d'intelligences artificielles, ou "supra-intelligences", qui s'auto-amélioreraient »⁹.

Le débat est ouvert...

Notre secteur est interpellé par ces enjeux et se doit de participer au débat. Ce premier article ouvre le champ à de nouvelles questions et perspectives. Restons à l'écoute et proactifs vis-à-vis des évolutions sociétales pour affiner nos actions de sensibilisation avec un esprit aiguisé, car cela soulève également des questions éthiques, éducationnelles et environnementales sensibles.

Benoît HOUBEAU,

Président du Réseau IDée

et directeur de l'asbl Les découvertes de Comblain

¹ ChatGPT est une IA développée par la société OpenAI et s'intègre de plus en plus à Microsoft. Bard a été développé par la filiale Google, et Ernie Bot par le géant chinois Baidu.

² A. Ruyssen, *Chat GPT, une révolution?*, Déclic - Le Tournant, La Première RTBF, mars 2023. Disponible sur spotify et Auvio.

³ F. Hmida, *Créer un système de reconnaissance vocale des émotions ?*, Vivoka, <https://vivoka.com/fr/reconnaissance-vocale-des-emotions>

⁴ Acronyme des géants américains : Google (Alphabet), Apple, Facebook (Meta), Amazon et Microsoft

⁵ Acronyme des géants chinois : Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi

⁶ <https://tinyurl.com/lemonde-revolution-numerique>

⁷ Pour les fêres d'interviews approfondies, je vous invite aussi à visionner celle d'Aurore Stéphan, Ingénieure géologue minier : <https://youtu.be/xx3PsG2mr-Y>

⁸ L'empreinte carbone du numérique est en train d'exploser à cause des IA, Futura, 14/04/2023, <https://flip.it/86rLAo>

⁹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Singularit%C3%A9_technologique



Mieux cibler nos actions et démarches vers les jeunes

La majorité des jeunes considèrent les dérèglements climatiques comme l'un des plus grands défis de notre temps. Ce ne sont pas moins de deux études, récemment (2022) menées par l'UCLouvain et le Forum des Jeunes, qui le confirment.

Mais comment mieux adapter nos actions et démarches envers ce public aux profils aussi variés ? On a repéré pour vous quelques pistes :

Les 15-24 ans ne se sentent pas écoutés...

1 500 jeunes Belges âgés de 15 à 24 ans ont participé à l'étude « Jeunes, climat et communication » de l'UCLouvain (*voir lien en fin d'article*) et la plupart sont prêts à adopter des modes de vie plus durables et à faire des choix éthiques en matière de consommation. Cependant, ils expriment également leur frustration face à l'inaction des gouvernements et des entreprises en matière de lutte contre les dérèglements climatiques. Ils déclarent qu'ils ne se sentent pas écoutés et qu'ils ont besoin de voir des changements concrets pour avoir confiance en leur capacité à lutter contre les dérèglements climatiques.

Comment mieux les écouter ?

L'étude souligne l'importance de la communication lorsqu'il s'agit de sensibiliser les jeunes à ce sujet. Les chercheurs recommandent **une communication positive, engageante, ciblée, transversale, vulgarisée et centrée sur le visuel**, tout en faisant attention à ne pas sur-responsabiliser et culpabiliser les jeunes.

Ils ont ainsi créé 7 *personae* (*voir encadré*), c'est-à-dire différents « profils types » ayant des attitudes et des comportements différents face à cet enjeu, pour lesquels des recommandations sont formulées. Voici un résumé de chaque *persona* :



Les « **neets** » sont des jeunes majoritairement âgés de 19 à 24 ans qui ne sont ni en formation ni travailleurs. Ils sont peu engagés pour le climat tant individuellement que collectivement et s'informent moins que les autres *personae* sur les dérèglements climatiques. Les chercheurs recommandent de leur proposer des discours vulgarisés faisant les liens entre causes, effets et solutions/actions concrètes possibles. Une communication intégrée, par des supports visuels, à leur quotidien et transversale vers le cercle familial est à privilégier pour susciter de l'intérêt et de l'échange sur cette thématique.



Les « **super engagés** » sont des jeunes aisés mais désabusés. Les chercheurs recommandent une communication positive en limitant l'aspect catastrophiste pour augmenter leur optimisme. Étant très informés, il est recommandé de donner plus de pouvoir à ce *persona* pour qu'ils deviennent des « ambassadeurs de la cause » et s'impliquent dans des instances participatives (parlement des jeunes, etc.) en créant davantage de liens avec des groupes d'influence (politiciens, entreprises, experts...).



Les « **sweet sixteens** » sont des jeunes de 15-16 ans vivant chez leurs parents. Ils sont peu engagés et ont surtout le moins de capacité d'agir (pas d'autonomie financière et décisions prises surtout par leurs parents). Compte tenu de ce profil, il est recommandé de leur proposer une communication vulgarisée sur les principes de bases de l'écologie (causalités, moyens d'actions...) et principalement axée sur les réseaux sociaux (Tiktok et Instagram). Une autre piste d'action serait de rédiger un guide à l'attention des parents sur les moyens adaptés de communiquer sur les dérèglements climatiques avec les adolescents.



Les « **super angoissés** » sont des jeunes surinformés et très angoissés. Ils ont une propension à parler d'écologie autour d'eux mais semblent moins actifs (collectivement et individuellement) pour lutter contre les dérèglements climatiques. Les chercheurs recommandent une communication plus rassurante et empathique, qui relâche l'angoisse de ce *persona* en focalisant leur attention sur des moyens d'agir concrets à travers la collaboration et de l'action collective tout en leur donnant des modèles de sobriété heureuse. Il est possible d'augmenter le pouvoir d'agir de ce groupe en les aidant à évaluer leur niveau de connaissance (quiz, le *Sulitest* !...). Leur proposer des formations à l'écoanxiété pour réguler leurs émotions est également préconisé.



Les « **hyper optimistes** » sont principalement des jeunes actuellement en formation dans le supérieur, vivant dans une situation financière confortable, avec des perspectives d'avenir, d'où leur optimisme. Ils se disent actifs pour le climat mais leur action se limite encore à des actes qui n'entrent pas en confrontation avec leur confort de vie. Ils accordent une plus grande importance aux discours des experts. De ce fait, il est recommandé de missionner des experts pour convaincre ce *persona* que confort et sobriété ne sont pas incompatibles. De plus, leur optimisme en fait des relais inspirants et positifs pour les autres jeunes.



Les « **désinvestis du climat** » sont majoritairement des hommes faisant partie des catégories socioéconomiques les moins favorisées. Rien ne semble les intéresser ou presque, ils sont indifférents et déconnectés des enjeux climatiques. Ils sont peu informés sur les causes de ces dérèglements et les solutions possibles. Il est donc recommandé de mettre l'accent sur le côté urgent et pal-



ÉPINGLE POUR VOUS

pable des dérèglements climatiques, de susciter le débat en allant à la rencontre de ces jeunes au travers notamment d'initiatives socioculturelles (maison de jeunes, AMO, mouvements de jeunesse, etc.) pour aborder les questions environnementales et augmenter leur niveau d'information et d'engagement.



Enfin, les « **sensibilisés** » sont des jeunes qui agissent pour le climat mais qui souhaitent retrouver du sens dans ce combat en ayant une perception plus claire des causalités, des actions concrètes à leur portée et événements auxquels ils peuvent participer. Il est donc recommandé de profiter des petits gestes que ce groupe réalise facilement (signer des pétitions, tri des déchets...) pour créer des tremplins vers des initiatives plus conséquentes. Ils pourraient également devenir des personnes relais auprès de leurs concitoyens sur l'état des lieux des problèmes environnementaux en liant le local au global.

Des jeunes en soif d'ErE

L'importance d'une éducation à l'environnement pour permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances de base et faire des choix éclairés est un constat partagé par UCLouvain mais aussi par le Forum des Jeunes². Après une consultation auprès de plus de 1000 jeunes de 16 à 30 ans concernant la place de l'environnement dans l'éducation, il ressort que **9 jeunes sur 10 souhaitent plus d'éducation à l'environnement dans leur cursus scolaire**. Pour 74% de répondant-e-s, les thématiques liées à l'environnement n'ont pas suffisamment (60%) ou pas du tout (14%) été abordées dans leur parcours scolaire secondaire.

83% des jeunes ne connaissent pas de sources d'information adaptées aux jeunes sur le changement climatique.

Pour cela, le Forum des Jeunes recommande de **renforcer de manière structurelle la collaboration entre les écoles et les acteurs de l'ErE**, notamment pour la rédaction de programmes scolaires. Objectif : identifier des activités concrètes et des projets à mener en matière d'Éducation relative à l'Environnement. Le Réseau IDée, qui a d'ailleurs fait partie du comité de suivi lors de cette consultation, est actuellement en train de travailler à l'établissement d'un document permettant de faire des liens entre les nouveaux référentiels du tronc commun et l'ErE.

Le Forum des Jeunes plaide également pour un **renforcement des moyens financiers des associations** dont les jeunes sont le public cible et qui sont actives dans différents secteurs (jeunesse, sport, culture) afin qu'elles puissent se former et fournir une ErE adaptée à leur public, de manière transversale.

Ces deux études démontrent encore que l'éducation à l'environnement est une des priorités des jeunes et un sérieux appel au monde politique et associatif pour les accompagner à construire un monde meilleur.

N'hésitez pas à poursuivre la lecture avec :

- l'étude de l'UCLouvain (nov. 2022): <https://tinyurl.com/jeunesclimatcommunication>
- l'avis du Forum des Jeunes (dec. 2022) (<https://tinyurl.com/avisErE>) et sa synthèse (<https://tinyurl.com/syntheseavisErE>). Un podcast vulgarisant cet avis sera disponible début mars.

Les 7 personæ



Etude (complète) de l'UCLouvain (nov. 2022) - pages 103 à 130 : plus d'infos sur leurs profils - leurs émotions - qui ils et elles tiennent comme responsables des changements climatiques - leurs pratiques de communication - leurs leviers d'action - les recommandations

¹ Un test conçu pour mesurer et améliorer les connaissances en matière de durabilité <https://www.sulitest.org/fr/>

² Le Forum des Jeunes est le porte-parole officiel des jeunes âgés de 16 à 30 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles <https://forumdesjeunes.be/>

Corentin CRUTZEN



ECoNNECT

un réseau européen d'éducation à la nature et à la citoyenneté

Depuis septembre 2022, le Réseau IDée participe au projet ECoNNECT avec ses partenaires **Ecotopie** en Belgique, le **FRENE** en France et **Polis** en Grèce. Ce projet, financé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne, vise la Collaboration européenne pour la co-construction d'une formation en éducation à la nature et à la citoyenneté**.

Concrètement ?

Ce projet vise à concevoir un parcours de formation en ligne, qui sera créé par 24 **acteurs et actrices de l'éducation à la nature** (8 par pays partenaire). Ces 24 volontaires vont co-construire le parcours de formation en éducation à la nature et à la citoyenneté en mettant en commun leurs expériences, atouts, et expertises territoriales lors de **deux séminaires de co-construction et d'expérimentation** qui seront organisés en novembre 2023 et 2024.

Le parcours de formation, qui sera accessible sur une plateforme en 2025, permettra à toute personne avec une intention éducative (professeur-e, animateur-ice, formateur-ice, éducateur-ice, etc.) de s'auto-former pour éduquer à la nature et à la citoyenneté à l'aide de références, vidéos, fiches pédagogiques, etc. **L'approche complexe** sera le fil conducteur permettant de lier des activités d'éducation à la nature (des expériences vécues dans et avec la nature) à des enjeux globaux, en tenant compte du vécu, des approches multiples (cognitive, sensorielle, émotionnelle...), de l'approche systémique, de l'adaptation au(x) changement(s) et, in fine, menant au choix, c-à-d à l'expression d'une écocitoyenneté.

Outre le parcours de formation, le projet vise aussi à :

- ▶ **accompagner** la professionnalisation des acteurs et actrices de l'éducation à la nature en Europe, en renforçant leurs compétences ;
- ▶ **favoriser** l'échange de pratiques et l'innovation pédagogique, en s'appuyant sur des méthodes participatives ;
- ▶ **contribuer** à l'initiation d'un réseau européen d'éducateurs-rices à la nature pour disséminer et pérenniser les résultats du projet.

Quels sont **les volontaires belges** qui participent au projet ?

- ▶ Coordination-CRH / Jean-Baptiste Bourgeois
- ▶ CRIE d'Harchies / Guillaume Denonne
- ▶ CRIE de Liège - Education-Environnement / Valérie Vreeswijk
- ▶ CRIE Namur - Empreintes / Isabelle Gengler
- ▶ CRIE de Spa / Anne-Catherine Martin
- ▶ Domaine de Mozet / Sophie Delahaie
- ▶ Environnement Pour Tous - Domaine de Mozet / Elise Jacobs
- ▶ Les Sauvageon-ne-s / Fanny Pieman

Le comité de pilotage belge :

Pour le Réseau IDée

Laetitia Fernandez - laetitia.fernandez@reseau-idee.be

Dominique Willemsens - dominique.willemsens@reseau-idee.be

Pour Ecotopie

Thibault Durand - Thibault@ecotopie.be

Maelle Dufrasne - Maelle@ecotopie.be

Plus d'infos sur :

<https://www.reseau-idee.be/fr/econnect-erasmus/2022-2025>

**ECoNNECT : European Collaboration Network for Nature Education and Citizenship Training

Laetitia FERNANDEZ & Dominique WILLEMSSENS



Renforcer les liens entre les milieux académique et associatif : *une collaboration avec l'UCLouvain dans le cadre de mémoires transdisciplinaires*

En 2021, le Réseau IDée a entamé une collaboration avec l'UCLouvain et plus précisément avec Benoît Galand, professeur à la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, dans le cadre de mémoires transdisciplinaires. Ces derniers ont ceci de particulier qu'ils impliquent des acteurs sociaux, et dans notre cas spécifique des associations actives en ErE.

Le rôle du Réseau IDée dans cette collaboration consiste à assurer et soutenir un partenariat entre les étudiant-es de l'UCLouvain réalisant chacun-e un mémoire sous la direction de Benoît Galand et les associations impliquées dans le processus. En effet, ce type de projet implique plusieurs rencontres avec les mémorant-es et leur promoteur, étalées sur deux années académiques : la première année, les étudiant-es, alors en master 1, mettent en place leur projet individuel et formulent leur question de recherche, ce en lien avec la réalité du terrain des associations partenaires ; la seconde année, les étudiant-es, désormais en master 2, développent leur projet et collectent des données avec l'appui des associations partenaires.

L'objectif général du projet est d'évaluer certains effets (à définir avec les mémorant-es) des activités proposées par les associations partenaires. Nous espérons ainsi que ces mémoires constitueront une opportunité, pour ces dernières, de poser un autre regard sur leurs activités et, éventuellement, de les faire évoluer. Par ailleurs si, pour les étudiant-es, réaliser un mémoire transdisciplinaire s'avère plus exigeant, en termes de contraintes, qu'un mémoire classique, une telle expérience leur permet d'ancrer leur question-

nement de recherche dans la réalité du terrain, en lien avec les préoccupations des acteurs et actrices du secteur de l'ErE. Un tel partenariat est dès lors porteur de sens pour leur mémoire et nous espérons qu'il constituera, plus largement, une valeur ajoutée pour leur carrière professionnelle future.

Ce projet compte à ce jour deux éditions : les mémoires transdisciplinaires entamés en 2021, qui seront clôturés à la fin de l'année académique en cours, et ceux ayant débuté en octobre dernier, que les étudiant-es remettront en 2024. **La première édition, impliquant les associations Tournesol - Zonnebloem, GoodPlanet Belgium et Natagora, cible les effets d'activités liées au (ré-)aménagement et à la verdurisation des espaces d'établissements scolaires sur les connaissances appliquées, la conscience écologique et les comportements pro-environnementaux des élèves de la 4^e à la 6^e année primaire. La perspective de leur enseignant-e sera également envisagée. La deuxième édition, quant à elle, porte sur les effets d'activités d'ErE au niveau des émotions des élèves qui les vivent (de 4^e à la 6^e primaire également). A suivre donc !**

Peut-être avez-vous déjà été contacté-es par notre équipe dans le cadre de ces mémoires transdisciplinaires : dernièrement, nous avons en effet activement cherché des associations partenaires pour la deuxième édition du projet. Elle est maintenant lancée mais nous espérons que d'autres éditions suivront, n'hésitez donc pas à nous contacter.

Personne de contact :
Charlotte PRÉAT - charlotte.preat@reseau-idee.be

Julie Ramboux

Notre nouvelle chargée de mission communication

Si vous avez aimé la page 10 (résultats enquête), alors vous apprécierez comme nous les présentations pétillantes de notre nouvelle – et déjà indispensable – collègue, Julie ! Après avoir contribué au titanesque chantier de refonte de notre site web, un engagement officiel et un bébé plus tard, cette passionnée de sport – on parle de triathlon ! – n'est pas prête de s'arrêter... Vous pourrez la croiser le plus souvent à Mundo-N, dans notre bureau du 2^e étage ou dans les parages des locaux de l'Institut Eco-Conseil où elle suit la formation d'éco-conseillère (en horaire décalé)... Ou encore en image, dans cette nouvelle vidéo signée CANOPEA, dans laquelle Julie présente le Réseau IDée : www.youtube.com/watch?v=MvvlIGQEx8

Merci Julie !!



Ensemble vers les élections 2024

Depuis le lancement de la dynamique en décembre 2022, un questionnaire « Etat des lieux du secteur de l'ErE en 2022 » a été envoyé à tous nos membres (*lire ci-dessous*), et trois événements « **Le secteur de l'ErE pour demain** », ont eu lieu : à Bruxelles le 9 février, à Namur les 14 mars et 30 mars, où nous avons accueilli une vingtaine de membres.

87 associations ont répondu aux questionnaires ! Merci beaucoup pour vos apports, riches et précieux pour les démarches à venir. Des étapes importantes pour notre fédération car elles permettent de recueillir les informations issues du terrain, de vos réalités, et de mieux cerner les enjeux auxquels vous faites face aujourd'hui – ou dans le futur. La journée « **Co-construction du Mé-morandum** », du 30 mars, a été dédiée à la réflexion sur les recommandations du secteur de l'ErE à adresser à nos politicien·nes.

Quelques questions subsistent encore, et qui seront débattues au moment de l'AG (le 15 juin) :

- Soutenons-nous l'idée de créer une instance d'avis institutionnalisée ?
- Développons-nous un Parcours d'Education à la nature, à l'Environnement et au Climat (un PENECE) dans l'enseignement ?
- Face aux demandes des politiciens et de l'inspection d'avoir des indicateurs traduisant les effets de nos actions, lançons - nous une recherche-action avec des chercheurs et le secteur associatif de l'ErE pour questionner la pertinence d'indicateurs - et de quels indicateurs - en matière d'éducation à l'environnement ?

Pour rappel, le **Mé-morandum** vise à ce que l'ErE soit intégré au mieux dans les programmes des partis, puis dans les déclarations de politique régionale en Wallonie et à Bruxelles (DPR) et au niveau communautaire (DPC).

Pour ce faire, des contacts ont déjà été pris auprès de députés wallons et communautaires de chaque parti politique pour présenter dans les grandes lignes les recommandations du secteur de l'éducation relative à l'environnement.

Dans la foulée, vous recevrez lors de la convocation à notre Assemblée Générale, une version du Mé-morandum où vous pouvez réagir, donner vos remarques, vos commentaires.

Le jour de l'AG (l'après-midi), une place sera laissée pour aborder des questions qui suscitent le débat. Vers la fin juin, une version finale sera rédigée et envoyée à tous nos membres. Vous aurez 15 jours pour la valider.

Une fois le Mé-morandum validé, la dynamique se poursuivra... Diffusion du document via un communiqué de presse, réalisation d'infographies animées (vidéos) reprenant quelques idées phares et diffusion juste avant les élections, rencontres avec les ministres élus et représentants des cabinets pour présenter notre Mé-morandum, etc...

Au plaisir de vous rencontrer à une des étapes,

Personne de contact : Vanessa Rasquinet -
vanessa.rasquinet@reseau-idee.be

*** Autre retombée de cette dynamique : un appel à adhésion au-delà de notre cercle de 130 membres et l'arrivée de neuf candidats membres !**

Notre paysage associatif est loin d'être figé... Nous avons dans nos cartons une liste d'une bonne centaine d'associations non membres réalisant des missions d'ErE en FWB.

Etant donné notre mission de représenter au mieux le secteur, nous avons pris le temps de contacter une vingtaine d'entre-elles pour leur expliquer les démarches en cours et éprouver leur intérêt à adhérer au Réseau IDée.

Malgré un emploi du temps surchargé pour une très grande majorité d'entre eux, une dizaine d'organismes ont pris le temps de contribuer au questionnaire, et une autre dizaine ont déposé un dossier pour devenir membre effectif : **Les Sauvageon·ne·s, La Cabane des Petits Curieux, Biloba, Grands-Parents pour le Climat, Repair Together, DECIDE, Groupe One et la Ferme du Chant des Cailles.**

Au plaisir de vous en dire plus à l'AG,
Marie BOGAERTS

Un état des lieux, pour quoi faire ?

Dans le cadre de la dynamique « *Ensemble vers les élections 2024* », nous avons lancé un état des lieux du secteur de l'ErE. Les données ont été collectées par l'intermédiaire d'une enquête par questionnaire, destinée aux coordinateur·ices / directeur·ices travaillant au sein d'associations ayant des missions en lien avec l'ErE. L'enquête a été envoyée à tous nos (futurs) membres et, à l'heure d'écrire ces lignes, la récolte des données est terminée.

Pourquoi avons-nous initié cette démarche ? Pour pouvoir cartographier le secteur de l'ErE en Belgique francophone, en vue de mesurer son évolution et de mieux le défendre auprès des pouvoirs publics. Les informations demandées sont relatives

à vos chiffres de 2022, afin de collecter des données concernant une année entière. Plus précisément, le questionnaire comprenait deux parties, une consacrée à vos moyens (volume d'emploi au sein de votre organisme, commission paritaire appliquée, sources de financement, etc.) et l'autre à vos activités (types d'activités, de publics et thématiques).

Nous ne manquerons pas de vous relayer les résultats de cette enquête, et ce sous différents formats – notamment une plaquette avec des infographies, actuellement en cours de conception. Précisons que les données seront uniquement analysées par l'équipe du Réseau IDée et que les résultats seront anonymisés. Ces derniers seront mis en perspective avec les précédents états des lieux menés par le Réseau IDée et le tout alimentera un des volets du Mé-morandum, fruit d'un processus de co-construction avec nos membres.

Personne de contact :
Charlotte PRÉAT - charlotte.preat@reseau-idee.be

Résultats Enquête Comm'

à destination des
membres du Réseau IDée

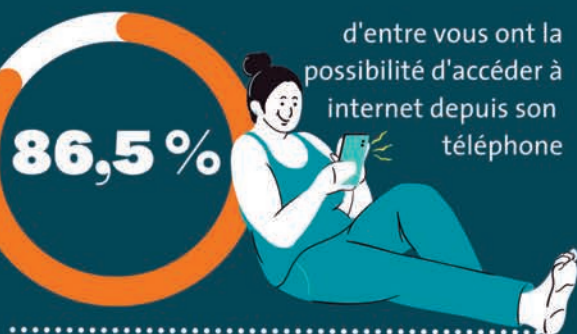


Les réponses ont été collectées à travers un formulaire en ligne, envoyé aux membres du Réseau IDée, entre le 6 décembre 2022 et le 15 février 2023.
L'objectif de l'enquête était d'évaluer nos supports de communication, afin d'en optimiser l'efficacité.

75

**PERSONNES
ONT RÉPONDU
AU QUESTIONNAIRE**

ISSUES DE 55 ASSOCIATIONS MEMBRES



PROMOTION



d'entre vous attendent un soutien pour la promotion/diffusion de ses activités

ACTIVITÉS



d'entre vous encodent ses activités sur le site du Réseau IDée

EMPLOIS



d'entre vous publient ses offres d'emploi sur le site du Réseau IDée

DANS LE CADRE DE VOS ACTIONS, VOUS AVEZ BESOIN :



Des appels à projets et financements (79,5%)



Des actualités sectorielles (72,6%)



Des nouveautés en matière d'outils pédagogiques (58,9%)



Des fiches pédagogiques à utiliser directement en animation (45,2%)

VOUS ATTENDEZ PLUS DU RÉSEAU IDÉE :



Diffuser de l'information pour faire connaître le secteur et les actions des membres (68%)



Défendre et promouvoir le secteur devant les politiques et les institutions (65,3%)



Organiser des événements et des moments de réseautage (64%)

ET ATTENDEZ MOINS:



Apporter un soutien juridique aux membres (6,7%)

Proposer un conseil pédagogique individuel ponctuel (6,7%)



Pour consulter les résultats complets de l'enquête, rdv sur votre Espace Membres: <https://www.reseau-idee.be/fr/espace-membres>

VOUS ÊTES ACTIFS·VES SUR:



81,1%



35,1%



24,3%

Quelles recommandations ?

1.



Privilégier le contact

Les collègues ou des spécialistes sont davantage consultés pour préparer une action.

64% vont chercher de l'information auprès de leurs collègues.

2.



Moins de réseaux sociaux

Ces supports sont peu utilisés dans la recherche de contenu dans le cadre d'une action en ErE.

Les contenus sont parfois recherchés sur Facebook (34,6%), jamais sur Instagram (61,3%) ni sur Pinterest (50,6%)

3.



Importance du site web

Les recherches de contenu sont effectuées via un moteur de recherche et donc sur un site internet.

54,6% effectuent quotidiennement leur recherche de contenus sur Google ou autres moteurs de recherche

4.



Confusion dans les supports

Nous avons de nombreux formats et contenu, qui génèrent parfois une confusion entre eux.

"Je mélange un peu Infor'membre et Infor'idée"
"Je me suis rendu compte du nombre de canaux de communication différents, je ne faisais pas forcément la différence entre eux"

5.



Mail en spam

Les emails que nous envoyons passent souvent dans les indésirables, alors que ce support est une source d'info consultée.

32% effectuent souvent des recherches de contenu en s'abonnant à des newsletters.

Bon à savoir suite à tout ça



Merci à tous pour votre aide dans cette enquête !
Nous allons mettre en place des solutions pour optimiser nos supports de communication et répondre encore mieux à vos besoins.

Julie & Marie

DANS LE CADRE DE LEURS ACTIONS, ILS ONT BESOIN :



Des appels à projets et financements (79,5%)

Nous référençons tous les appels à projets susceptibles de vous intéresser sur notre site internet:

[www.reseau-idee.be/fr/
appels-et-concours](http://www.reseau-idee.be/fr/appels-et-concours)



Nous avons conscience de ce problème et tentons de le résoudre depuis plusieurs semaines.
Nous espérons pouvoir bénéficier d'une meilleure délivrabilité très prochainement!

Infographie : Julie Ramboux - 2023





Code des Sociétés et des Associations (CSA) :

Mise en conformité de vos statuts

●●● Date limite le 31/12/2023 ●●●

Comme annoncé précédemment dans deux newsletters Infor'Membres, il est grand temps (si ce n'est déjà fait...) de vous plonger dans vos statuts, afin de mettre ceux-ci en conformité avec le Code des Sociétés et des Associations (CSA).

Pour rappel, la loi sur les asbl du 27 juin 1921 a fait l'objet d'une réforme via son intégration dans le Code des Sociétés et des Associations, qui est entré en vigueur le 1er mai 2019. Cette réforme prévoyait un délai de 4 ans pour se mettre en conformité par rapport aux nouvelles règles s'imposant aux ASBL. Nous sommes donc dans la dernière année pour une mise en règle.

Qu'implique cette mise en conformité ?

Ceci revient concrètement à :

- Supprimer, dans les statuts, les références à la loi du 27 juin 1921 « sur les asbl » ;

- Vérifier la compatibilité des statuts avec les **dispositions impératives** du CSA et supprimer les dispositions des statuts qui vont en sens contraire. Par **impératives**, on entend les dispositions qui s'imposent à toute ASBL, même si les statuts prévoient une autre règle. Toute disposition contraire est réputée nulle et non écrite.

On retrouve, parmi ces dispositions impératives :

1. Les mentions obligatoires qui doivent figurer dans les statuts :

- la dénomination et l'indication de la région dans laquelle le siège de l'ASBL est établi ;
- la description précise du but désintéressé qu'elle poursuit et des activités qui constituent son objet ;

Concernant l'objet : la loi de 1921 sur les ASBL indiquait qu'une ASBL ne pouvait pas se livrer à des activités commerciales. Désormais, une ASBL peut effectuer des activités économiques (le terme « commerciales » a disparu) mais, pour ce faire, cela doit être précisé dans son objet. Et tant que l'ASBL n'a pas modifié son objet dans les statuts, elle ne peut exercer que les seules activités (a priori non commerciales) prévues initialement dans son objet statutaire. Les ASBL sont par conséquent désormais susceptibles d'être soumises à l'impôt des sociétés. Pour éviter cela, la mention « Les activités économiques sont accessoires » dans l'objet devrait permettre à l'ASBL assujettie à l'impôt des personnes morales de le rester. Un exemple de mention possible serait celle-ci : « L'ASBL peut mener toute opération à caractère économique à condition que celle-ci ne soit qu'accessoire à son but social et contribue exclusivement à la réalisation de celui-ci. »

- le nombre minimum des membres effectifs et les conditions et formalités d'admission et de sortie des membres effectifs et, le cas échéant, des membres adhérents ;
- le délai minimum de 15 jours entre la convocation d'une AG et sa tenue ;

- les compétences et le mode de convocation de l'assemblée générale ainsi que la manière dont ses résolutions sont portées à la connaissance des membres et des tiers ;

- le mode de nomination et de cessation de fonctions des administrateurs, ainsi que la durée de leur mandat ;

- le cas échéant, le mode de nomination et de cessation de fonctions des personnes habilitées à représenter l'ASBL, l'étendue de leurs pouvoirs de représentation et la manière d'exercer leurs pouvoirs, en agissant soit individuellement, soit conjointement, soit en collège ;

- le montant maximum des cotisations ou des versements à effectuer par les membres effectifs ou le fait que l'ASBL ne perçoit aucune cotisation de la part de ses membres effectifs ;

- la durée de l'ASBL lorsqu'elle n'est pas illimitée.

2. Les mentions qui doivent être publiées dans les Annexes du Moniteur belge, mais pas nécessairement dans les statuts :

- les nom, prénom et domicile de chaque fondateur ou fondatrice, ou, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination, sa forme légale, son numéro d'entreprise et l'adresse de son siège ;

- le cas échéant, le mode de nomination et de cessation de fonctions des personnes déléguées à la gestion journalière de l'ASBL, l'étendue de leurs pouvoirs et la manière d'exercer leurs pouvoirs, en agissant soit séparément, soit conjointement ;

- le but désintéressé auquel l'ASBL doit affecter son patrimoine en cas de dissolution ;

- la désignation précise de l'adresse à laquelle le siège de l'ASBL est établi et, le cas échéant, l'adresse électronique et le site internet de l'ASBL ;

- l'identité des administrateur et administratrices et, le cas échéant, des personnes déléguées à la gestion journalière de l'ASBL, des personnes habilitées à représenter l'ASBL et du / de la commissaire ;

3. L'ASBL doit compter au moins 2 membres effectifs.

4. La terminologie doit être adaptée pour le Conseil d'administration, qui devient l'Organe d'administration (OA).

5. L'OA doit être composé de 3 administrateur·ices minimum. Par exception, ce nombre est porté à 2 si et aussi longtemps que l'ASBL ne compte que 2 membres effectifs ;

6. Les procès-verbaux de l'OA sont signés au moins par le / la président·e et les administrateur·ices qui le souhaitent.



Que se passera-t-il à compter du 01/01/2024 ?

Le 01/01/2024 marque donc la fin de la période transitoire durant laquelle les asbl auront dû mettre leurs statuts en conformité avec le CSA.

Et si vous n'avez pas adapté vos statuts à cette date ? Dans ce cas, le législateur a prévu que les membres de l'Organe d'Administration seraient personnellement et solidairement responsables des dommages subis par l'asbl (ou par des tiers) résultant du non-respect de cette obligation.

De plus, les pouvoirs publics qui nous subventionnent pourraient aussi voir d'un très mauvais œil les asbl qui ne seraient pas en ordre de statuts. Cela pourrait constituer, par exemple, un point

justifiant la non-reconnaissance dans le cadre du décret du secteur associatif environnemental en Wallonie, ou dans le cadre de l'agrément en Région bruxelloise. Ceci implique aussi que des actions pourraient également être intentées contre les administrateurs, par exemple pour une perte financière d'une subvention suite à la non-mise en conformité des statuts.

Je suis bien entendu disponible pour nos membres qui ne seraient pas encore en « règle », afin de les aider dans ce travail de mise en conformité. Vous pouvez me contacter via l'adresse suivante :

damien.revers@reseau-idee.be

Damien Revers



SAVE THE DATE !

Les 18^{èmes} Rencontres de l'ErE
Les 5 et 6 février 2024 à Eupen

Journée ErE & enseignement

Les thématiques de l'ErE à travers
 les référentiels & actualités

Journée Accord de Coopération ErE DD

8 septembre 2023 à Namur (Mundo-N)

